

**RAPPORT D'AVANCEMENT  
RELATIF A LA CONSTITUTION  
DU GROUPE DE TRAVAIL  
MULTIPARTITE SUR LES  
RIPOSTES  
COMMUNAUTAIRES AU SIDA**

**Documents supplémentaires relatifs à ce point de l'ordre du jour** : aucun

**Action requise lors de cette réunion--le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**

26. *Prendre note* du rapport d'avancement relatif à la constitution du groupe de travail multipartite sur les ripostes communautaires au sida ;
27. Rappelle que les participants aux CCP sont priés de soumettre des commentaires écrits en remplacement du débat suite à la 46e réunion du CCP comme décidé et indiqué dans le document intersessions intitulé *Modalités et procédures pour la réunion virtuelle du CCP de l'ONUSIDA* (UNAIDS/PCB (46)/20,3) ;

**Conséquences de la mise en œuvre des décisions en termes de coûts** : aucune

## Introduction

1. Les États membres des Nations Unies (NU) ont pris plusieurs engagements connexes lorsqu'ils ont approuvé les Objectifs de développement durable (ODD) : mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 ; réduire les inégalités ; autonomiser toutes les femmes et les filles, et parvenir à l'égalité des sexes ; promouvoir l'emploi productif et un travail décent pour tous ; créer des sociétés justes, pacifiques et inclusives ; et promouvoir des partenariats efficaces avec la société civile afin d'atteindre ces objectifs.<sup>1</sup>
2. Un engagement politique fort est nécessaire afin d'assurer le droit des personnes de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et afin de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Atteindre ces objectifs passe par un engagement actif des organisations communautaires et réseaux fondés sur des groupes constitutifs pour le VIH et que ceux-ci soient implantés dans les communautés de personnes vivant avec le VIH, femmes, jeunes, homosexuels et autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, personnes qui s'injectent des drogues, travailleurs du sexe, prisonniers et personnes transgenres.
3. La Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida a reconnu le rôle de premier plan joué par les organisations communautaires.<sup>2</sup> Elle appelait à :
  - une participation accrue des personnes vivant avec le VIH ;
  - la protection des droits de l'homme pour tous ;
  - la reconnaissance du droit à une participation égale à la vie civile, politique, sociale, économique et culturelle ;
  - l'autonomisation afin de connaître ses droits et d'accéder à la justice et à des services juridiques de façon à empêcher et dénoncer les violations des droits de l'homme ; et
  - la suppression des préjugés, de la stigmatisation ou de la discrimination.<sup>3</sup>
4. Tout aussi fondamentaux étaient les engagements à « faire en sorte qu'au moins 30 % de toutes les prestations de services soient pilotées par les communautés d'ici à 2030 »<sup>4</sup> en investissant dans les ressources humaines spécialisées dans la santé ainsi que dans le matériel, les outils et les médicaments, en s'employant à ce que ces mesures ne soient pas discriminatoires et respectent, promeuvent et protègent les droits de l'homme, et en renforçant l'aptitude des organisations de la société civile à fournir des services de prévention et de traitement du VIH, et « investir au moins 6 % des ressources consacrées à la prise en charge du sida dans les moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la

---

<sup>1</sup> Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Résolution 70/1 adoptée par

l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. Points 15 et 116 de l'ordre du jour de la soixante-dixième session.

<sup>2</sup> Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030. Résolution 70/266 adoptée par l'Assemblée générale le 8 juin 2016. Point 11 de l'ordre du jour de la soixante-dixième session ; paragraphes 60a-64.

<sup>3</sup> <http://www.hivjustice.net/tag/political-declaration/>

<sup>4</sup> Rapport sur le suivi mondial de la lutte contre le sida : Indicateurs de suivi de la Déclaration politique sur la fin du sida adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016. Genève, Suisse : ONUSIDA 2018.

communication publique, et les programmes de proximité pour des tests de diagnostic rapide du VIH, et dans des programmes en faveur des droits de l'homme tels que les réformes législatives et politiques, et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination ».<sup>56</sup>

5. Ces engagements s'appuient sur le principe de participation accrue des personnes vivant avec le VIH (le principe GIPA pour Greater Involvement of People Living with HIV/AIDS), soutenu par les États membres des NU depuis 1994, et sur le principe de gouvernance participative, qui s'applique aussi aux ripostes communautaires au sida, mis en avant dans la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 comme permettant d'aboutir à des « programmes plus appropriés et davantage fondés sur les droits, ainsi qu'à une plus forte responsabilisation vis-à-vis de la santé et du développement ».
6. Suite à l'adoption de la Déclaration politique, la délégation des ONG auprès du CCP a fourni, à des fins d'examen lors de la 39e session du CCP de décembre 2016, un rapport intitulé « *La fin de l'épidémie de sida d'ici à 2030 : un scénario peu probable sans un financement durable des actions communautaires* ». Le rapport a identifié des obstacles au respect des engagements sur le financement des ripostes communautaires au sida.
7. Lors de la même réunion, le CCP a également reçu un rapport de synthèse sur le segment thématique de la 38e session du CCP : « *Le rôle des communautés pour mettre fin au sida d'ici à 2030* ». Le rapport soulignait l'importance du rôle des communautés dans la riposte au sida, notamment via des plaidoyers, des campagnes de mobilisation et la promotion de la responsabilisation ; dans la prestation de services, en mobilisant notamment la demande ; dans la recherche participative communautaire ; et dans le financement communautaire.
8. En réponse au rapport de la délégation des ONG auprès du CCP et au suivi du segment thématique de la 38e session du CCP (39e réunion du CCP, point 4 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 38e réunion du CCP : Le rôle des communautés pour mettre fin au sida d'ici à 2030), le CCP a encouragé l'ONUSIDA à :
  - 5.4 Intensifier les efforts, en collaboration avec les communautés et autres partenaires, afin de générer des données plus probantes sur les coûts et avantages de l'action communautaire contre le sida, mener une analyse sur les

---

<sup>5</sup> Mobiliser et soutenir les personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus, ainsi que les autres parties prenantes concernées dans le cadre de la lutte contre le sida (Déclaration politique de 2016 para 64 a) Nous préconisons un investissement accru et soutenu dans le rôle de sensibilisation et d'impulsion, la participation et l'autonomisation des personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus, des femmes, des enfants, en gardant à l'esprit les rôles et les responsabilités des parents, des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des filles, des responsables locaux, des organisations locales, des communautés autochtones et de la société civile en général, dans le cadre de l'action menée pour faire en sorte qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la communication et les programmes d'information destinés à renforcer l'accès aux tests et aux diagnostics rapides, ainsi qu'aux programmes relatifs aux droits de l'homme tels que la réforme des lois et des politiques publiques et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;

<sup>6</sup> Rapport sur des moyens possibles pour suivre la réalisation des cibles d'ordre financier figurant dans la Déclaration politique de 2016. Rapport du CCP de l'ONUSIDA (42)/18.13. Genève : ONUSIDA, 26-28 juin 2018.

- barrières à l'intégration des ripostes communautaires dans les plans nationaux de prise en charge du sida, et identifier des mesures innovantes visant à inciter les États membres des NU à renforcer leurs programmes nationaux de prise en charge du VIH, ainsi que leurs cadres politiques et de programmation nationaux pour les bailleurs de fonds et concernant le VIH, et rendre ensuite des comptes au CCP ;
- 8.3.a Entreprendre des analyses plus poussées sur les barrières au financement efficace des ripostes communautaires par les bailleurs de fonds internationaux et privés, ainsi que pour une meilleure compréhension des défis auxquels font face les gouvernements nationaux pour augmenter les fonds octroyés aux ripostes communautaires ;
  - 8.3.c. Adapter, le cas échéant, les mécanismes existants, notamment les mécanismes d'établissement de rapports prévus par la Déclaration politique de 2016, afin d'aider les États membres à suivre et partager leur investissement dans les ripostes communautaires ; et rendre compte des progrès accomplis au CCP.
9. Lors de la 43e session du Conseil de Coordination du Programme, l'ONUSIDA a présenté un rapport décrivant les meilleures pratiques pour le financement efficace des ripostes communautaires au sida, en mettant en avant le manque de données existantes qui pourraient être utilisées afin de suivre et de présenter ces actions. On considère qu'un obstacle majeur au suivi des progrès du respect de l'engagement de la Déclaration politique est l'absence d'une définition claire sur ce qui devrait être mesuré permettant la différenciation entre les réponses communautaires au sida des réponses de plus grande envergure de la société civile, y compris des grandes organisations internationales non gouvernementales.
10. À la suite de quoi le CCP a demandé au Programme commun de « 10.4 mettre en place un groupe de travail composé de bailleurs de fonds, de pays de mise en œuvre et de représentants de la société civile (en particulier de représentants de personnes vivant avec le VIH, de femmes, d'adolescentes et de jeunes femmes, de la jeunesse et des populations clés) afin de normaliser l'utilisation des définitions (notamment « action communautaire contre le sida » et « moyens d'action sociaux ») et de recommander des bonnes pratiques ainsi que de meilleures modalités pour garantir un accès aux financements aux organisations communautaires et aux réseaux fondés sur des groupes constitutifs ».
11. Lors de sa 45e réunion, le CCP s'est vu remettre un rapport d'étape sur ces travaux, rappelant l'engagement de l'Assemblée générale des NU à faire en sorte qu'au moins 30 % de toutes les prestations de services soient pilotées par les communautés d'ici à 2030, et à investir au moins 6 % de l'ensemble des ressources consacrées à la prise en charge du sida dans les moyens d'action. Suite à quoi, le CCP a pris la décision suivante : « 6.2 *Rappelant le* point de décision 10.4b de la 43<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, il est *demandé* au Programme commun de constituer un groupe de travail multipartite, géographiquement diversifié et ouvert à tous les États membres, et de rendre compte du processus au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 46<sup>e</sup> session ».
12. Ce rapport fait le point sur la mise en œuvre du point de décision 6.2 de la 45e réunion du Conseil de Coordination du Programme, et décrit le processus suivi pour la constitution d'un tel groupe de travail et le champ d'application de ses travaux.

## Processus pour la constitution du groupe de travail multipartite sur des ripostes communautaires au sida

13. En se fondant sur la décision 10.4 de la 43e réunion du Conseil de Coordination du Programme, le Secrétariat de l'ONUSIDA a élaboré début 2020 les termes de référence du groupe de travail multipartite. Les termes de référence imposaient de former un groupe de travail de 20 à 24 membres assurant une représentation géographique et des sexes équilibrée, ouvert à tous les États membres et aux représentants de la société civile, y compris des représentants de personnes vivant avec le VIH, de femmes, d'adolescentes et de jeunes femmes, de la jeunesse et des populations clés, ainsi qu'aux partenaires externes.
14. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et les coparrainants sont les coorganisateur du groupe de travail en vertu de la décision 6.2 de la 45e réunion du CCP demandant au Programme commun de constituer le groupe de travail. Les termes de référence ont été partagés afin que les coparrainants puissent les examiner, et les coparrainants ont désigné deux membres du Comité des organisations coparrainantes comme coorganisateur.
15. Le Secrétariat a ensuite diffusé les termes de référence à des fins de nomination à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, dont les États membres du CCP, la délégation des ONG auprès du CPP et un partenaire externe (le Fonds mondial). Il a été recommandé que les membres du groupe de travail disposent des compétences et de l'expérience suivantes :
  - une bonne compréhension des défis liés au VIH, à la santé et/ou à des questions connexes, et une bonne connaissance des travaux de l'ONUSIDA au niveau national, régional et/ou mondial ;
  - une expérience en développement et suivi d'indicateurs ou de programmes, et en recueil et analyse de données ;
  - une bonne connaissance et/ou expérience en matière de financement international et/ou national des ripostes communautaires sanitaires/liées au VIH ;
  - une bonne compréhension du principe GIPA et de son application aux actions nationales de prise en charge du VIH ;
  - une bonne maîtrise de l'anglais et/ou du français (les deux langues de travail officielles de l'ONUSIDA - des services d'interprétation seront fournis).
16. À la veille de la clôture des candidatures, le Secrétariat a envoyé un rappel et a reporté la date limite de soumission des candidatures afin d'en recevoir davantage. À l'issue de la nouvelle date limite, un total de 92 candidatures ont été reçues via cet appel, et un certain nombre ont été reçues après la date limite.
17. Compte tenu de l'intérêt important exprimé, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau du CCP, examine les options ci-dessous pour établir l'équipe de travail afin de se conformer légalement aux décisions du CCP et l'intention qu'elle soit d'une taille raisonnable et réalisable.
18. Les modalités de travail proposées du groupe de travail comprendront :

- Une ou deux réunions physiques à Genève en Suisse (les réunions pourront être organisées en ligne si des circonstances externes l'imposent)
- Des communications par e-mail, visioconférence, appels
- Les membres du groupe de travail réexamineront le calendrier prévu dans les termes de référence afin de tenir compte des changements liés à l'épidémie de Covid-19.

### Options pour l'établissement de l'équipe de travail multipartite

19. Les options suivantes sont approuvées par la loi pour la création de l'équipe spéciale :

- Afin de faire progresser la formation du groupe de travail sur la voie d'un équilibre géographique, il conviendra de trouver des candidats supplémentaires pour ledit groupe dans trois régions : l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et l'Europe orientale. Il y a suffisamment de candidatures émanant d'Europe occidentale et des autres groupes ainsi que de la région de l'Afrique parmi lesquelles sélectionner des candidats. Pour ce faire, il conviendra de lancer un appel à candidatures élargi, le résultat attendu étant que le groupe de travail compte un nombre égal de personnes de chaque région géographique.
- Si la formation du Groupe de travail progresse sur la voie d'une représentation géographique diversifiée, le Secrétariat utilisera les nominations existantes pour constituer le groupe de travail qui se composera de représentants à la fois des États membres et de la société civile de toutes les régions. La région de l'Afrique compterait un plus grand nombre de membres, compte tenu de la proportion de candidatures reçues de cette région. Un nouveau point de décision pourrait s'imposer dans le cadre de cette option.

20. Pour les deux options, les membres du groupe de travail seront sélectionnés sur la base des qualifications énoncées dans le mandat, conformément à la taille souhaitée du groupe de 20 à 24 membres.

21. À la suite d'échanges électroniques sur [11 juin 2020](#), le Bureau est convenu que des retours de la part des participants du CCP sur les points énoncés précédemment pourraient être sollicités dans le cadre des commentaires à soumettre après la 46<sup>e</sup> réunion du CCP.<sup>7</sup> Le délai pour soumettre les commentaires après la 46<sup>e</sup> session du Comité de coordination du programme sur le point 5 de l'ordre du jour : la mise à jour sur la constitution du Groupe de travail sur les ripostes communautaires au SIDA interviendra le lundi 6 juillet 2020.

22. Outre le délai pour soumettre des commentaires, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau du CCP, conviendra de la constitution d'un Groupe de travail.

### Calendrier et travaux prévus du groupe de travail multipartite

23. Il est attendu que le groupe de travail :

---

<sup>7</sup> Comme convenu dans le document intitulé, [Modalités et procédures pour la 46e réunion virtuelle du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA](#), approuvé dans le cadre de la procédure intersession.

- Fournisse des éléments de réflexion sur les définitions pertinentes, y compris la capacité de communication et de mesure des indicateurs, à des fins d'examen par le Groupe consultatif technique de surveillance de l'ONUSIDA (MTAG pour Monitoring Technical Advisory Group)
  - Formule des recommandations sur l'utilisation de la définition des ripostes communautaires, à des fins d'examen par le MTAG de l'ONUSIDA
  - Étudie la faisabilité et les moyens d'améliorer l'établissement de rapports sur les ripostes communautaires afin d'aider les États membres à respecter leurs engagements prévus dans la Déclaration politique de 2016 sur le VIH et le sida des Nations Unies.
24. Le groupe de travail multipartite fournira un rapport final sur l'aboutissement de son travail au Conseil de Coordination du Programme. Le résultat de cette réunion sera par la suite partagé avec le MTAG.
25. Le MTAG de l'ONUSIDA, groupe d'experts comprenant environ 25 parties prenantes diverses, apporte un soutien au suivi des ripostes au VIH dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), de la Déclaration politique de 2016 sur le VIH et le sida, et de la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021. Le MTAG fournit des directives et conseils à l'ONUSIDA sur le cadre de suivi mondial de la lutte contre le sida et examine les indicateurs GAM, notamment à la lumière des conclusions des rapports, avant chaque série de rapports annuelle. Le MTAG s'assure que les indicateurs se fondent sur les données factuelles et connaissances spécialisées existantes.
26. En septembre 2019, le MTAG a approuvé trois indicateurs suggérés par le groupe consultatif d'experts devant faire l'objet d'essais sur le terrain via les lignes directrices GAM révisées. Ces révisions comprenaient l'ajout d'un niveau de ventilation pour les indicateurs liés à la prestation de services fondé sur le type de fournisseur de services parmi les indicateurs suivants :
- 3.7A-D Couverture des programmes de prévention du VIH parmi les travailleurs du sexe, les homosexuels et les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes qui s'injectent des drogues, les personnes transgenres ;
  - 3.9 Nombre d'aiguilles et seringues distribuées par des personnes qui s'injectent des drogues ;
  - 3.10 Pourcentage de personnes qui s'injectent des drogues recevant un traitement de substitution aux opiacés.
27. Cette ventilation et les directives qui y sont associées ont été intégrées au GAM 2020<sup>8</sup> à des fins d'essai sur le terrain. Pour les rapports GAM 2020 de chacun des indicateurs, le type de fournisseur pouvait être sélectionné parmi trois options : secteur public ; organisations gérées par des populations clés ; et autres entités. Pour la détermination des organisations ou réseaux constituant des organisations ou réseaux gérés par des populations clés, on conseille aux pays de tenir compte des critères suivants :

---

<sup>8</sup> Davantage de précisions sur cette ventilation sont fournies dans les Directives : Rapport sur le suivi mondial de la lutte contre le sida 2020 : Indicateurs de suivi de la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida, disponible sur [https://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/global-aids-monitoring\\_en.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/global-aids-monitoring_en.pdf)



- La majorité de la structure de gouvernance de l'organisation comprend des individus se disant appartenir à la population clé mentionnée dans l'indicateur.
- La majorité des dirigeants, membres du personnel, représentants et bénévoles de l'organisation ou du réseau sont eux-mêmes membres des populations clés.
- La majorité des clients, membres ou unités constitutives de l'organisation ou du réseau appartiennent à une ou plusieurs populations clés.
- L'organisation ou le réseau dispose d'un ou de plusieurs mécanismes le tenant pour responsable à l'égard de la population clé qu'il sert.

28. Afin de perfectionner les rapports sur les ripostes communautaires au sida, le groupe de travail discutera des données issues des essais sur le terrain et fera part des domaines d'amélioration en transmettant un rapport au CCP et au MTAG. Les retours du groupe de travail seront essentiels afin d'orienter l'intégration future et l'adoption des définitions développées dans le cadre de l'invitation du CCP, envoyée au Programme commun, à « normaliser l'utilisation des définitions, y compris les « ripostes communautaires au sida » et à « recommander des bonnes pratiques ainsi que de meilleures modalités pour garantir un accès aux financements aux organisations communautaires et aux réseaux fondés sur des groupes constitutifs ».

### Conclusion

29. Il est attendu que le groupe de travail multipartite fournisse un rapport au CCP afin de considérer des améliorations de l'utilisation des définitions et des recommandations sur la marche à suivre pour les experts techniques du MTAG s'agissant des indicateurs GAM.

### Point de décisions proposé :

30. Prendre note du rapport d'avancement relatif à la constitution du groupe de travail multipartite sur les ripostes communautaires au sida.
31. Rappelle que les participants aux CCP sont priés de soumettre des commentaires écrits en remplacement du débat suite à la 46e réunion du CCP comme décidé et indiqué dans le document intersessions intitulé *Modalités et procédures pour la réunion virtuelle du CCP de l'ONUSIDA* (UNAIDS/PCB (46)/20,3);

## Annex 1

### Termes de référence

#### Recommandations pour le groupe de travail sur la riposte communautaire

##### I. Contexte

1. Dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016 (A/RES/70/266, « la Déclaration politique »), les États membres se sont engagés à « élargi[r] la prestation de services de proximité de façon à ce que ceux-ci représentent au moins 30 pour cent de l'ensemble des services d'ici à 2030 »<sup>9</sup> et à « faire en sorte qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la communication et les programmes d'information destinés à renforcer l'accès aux tests et aux diagnostics rapides, ainsi qu'aux programmes relatifs aux droits de l'homme tels que la réforme des lois et des politiques publiques et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination « Ces engagements s'appuient sur le principe d'une plus grande implication des personnes vivant avec le VIH/sida (le principe GIPA), soutenu par les États membres de l'ONU depuis 1994, et sur celui de la gouvernance participative - y compris la riposte communautaire - décrit dans la stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA comme étant le moteur de "programmes plus pertinents et fondés sur les droits et d'une responsabilisation accrue pour la santé et le développement".
2. À la suite de l'adoption de la Déclaration politique, la délégation des ONG du CCP a présenté en décembre 2016 à la 39e session du CCP un rapport intitulé "*La fin de l'épidémie de sida d'ici 2030 : un scénario peu probable sans un financement durable des actions communautaires*". Ce rapport identifie les obstacles au respect des engagements relatifs au financement de la riposte de proximité.
3. Au cours de la même réunion, les États membres du CCP ont également reçu un rapport de synthèse du segment thématique de la 38e session du CCP : "*Le rôle des communautés pour mettre fin au sida d'ici 2030*". Le rapport a souligné l'importance du rôle des communautés dans la lutte contre le sida, notamment en ce qui concerne la mobilisation et la sensibilisation, les campagnes et la participation à la responsabilisation ; la prestation de services, y compris la mobilisation de la demande ; la recherche participative et de proximité ; et le financement communautaire.
4. En réponse au rapport de la délégation des ONG et au suivi du segment thématique de la 38e session du CCP (39e session du CCP, point 4 de l'ordre du jour : Suivi du

---

<sup>9</sup> 60 (d). Nous nous engageons à construire des systèmes de santé axés sur l'être humain en renforçant les systèmes sanitaires et sociaux, y compris pour les populations dont les données épidémiologiques montrent qu'elles sont plus exposées à l'infection, en élargissant la prestation de services de proximité de façon à ce que ceux-ci représentent au moins 30 pour cent de l'ensemble des services d'ici à 2030, en investissant dans les ressources humaines spécialisées dans la santé ainsi que dans le matériel, les outils et les médicaments, en s'employant à ce que ces mesures ne soient pas discriminatoires et respectent, promeuvent et protègent les droits de l'homme, et en renforçant l'aptitude des organisations de la société civile à fournir des services de prévention et de traitement du VIH;

segment thématique de la 38e réunion du CCP : Le rôle des communautés dans la lutte contre le sida d'ici 2030), le Conseil demande à l'ONUSIDA :

- 5.4 d'intensifier les efforts, en collaboration avec les communautés et d'autres partenaires, afin de produire des preuves plus solides des coûts et des avantages d'une riposte de proximité, d'effectuer une analyse des obstacles à l'intégration de la riposte de proximité dans les plans nationaux de lutte contre le sida, et d'identifier des mesures innovantes permettant aux États membres des Nations Unies de renforcer leur contribution aux programmes nationaux de lutte contre le VIH ainsi qu'aux cadres politiques et programmatiques nationaux et des donateurs en matière de VIH, et d'en faire rapport au Conseil ;
  - 8.3.a d'entreprendre une analyse plus approfondie des obstacles au financement efficace de la riposte de proximité par les bailleurs de fonds internationaux et privés, ainsi que de mieux circonscrire les défis auxquels sont confrontés les États dans l'allocation des fonds à la riposte de proximité ;
  - 8.3.c. d'adapter les mécanismes existants, y compris, le cas échéant, dans les rapports établis conformément à la Déclaration politique de 2016, pour aider les États membres de l'ONU à suivre et à partager leurs investissements en matière de riposte de proximité » ; et de faire rapport au Conseil sur les progrès accomplis.
5. À la 43<sup>e</sup> session du Conseil de Coordination du Programme, l'ONUSIDA a présenté un rapport mettant en lumière les bonnes pratiques de financement efficace de la riposte de proximité au VIH, notant le manque de données pouvant être utilisées dans le suivi et l'établissement de rapports relatifs à cette riposte. Un obstacle majeur au suivi des progrès réalisés dans le cadre de l'engagement pris dans la Déclaration politique restait le manque de définitions communes de ce qui devrait être mesuré, ainsi que la nécessité de distinguer la riposte de proximité de ripostes plus larges menées par la société civile, y compris par de grandes OING.
6. En réponse, le Conseil a demandé au Programme commun de « 10.4.b Mettre en place une équipe de travail composée de bailleurs de fonds, de pays de mise en œuvre et de représentants de la société civile (en particulier de représentants de personnes vivant avec le VIH, de femmes, d'adolescentes et de jeunes femmes, de la jeunesse et des populations clés) afin de normaliser l'utilisation des définitions (notamment "riposte communautaire au sida" et "moyens d'action sociaux") et de recommander des bonnes pratiques ainsi que de meilleures modalités pour garantir un accès aux financements aux organisations communautaires et aux réseaux fondés sur des groupes constitutifs. »
7. En juin 2019, l'ONUSIDA a organisé une consultation d'experts sur la définition des réponses communautaires au VIH avec des représentants de la société civile, notamment des représentants des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des adolescentes et des jeunes femmes, des jeunes et des populations clés, ainsi que des militants pour le traitement et des personnes vivant avec la tuberculose. Afin de garantir que le processus était fondé sur des réalités pratiques, les participants représentaient les organisations qui avaient des projets en cours de réalisation. S'appuyant sur les définitions existantes, les représentants ont rédigé une définition

de la « riposte communautaire » et des « organisations dirigées par la communauté ».

8. Lors de sa 45e session, un rapport d'avancement sur ces travaux a été présenté au Conseil, rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies s'était engagée à veiller ce que les services de proximité représentent au moins 30 pour cent de l'ensemble des services d'ici à 2030, et qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux. Suite à cela, le CCP a adopté la décision suivante : « 6.2 *Rappelant le point de décision 10.4 b de la 43<sup>e</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme, demande au Programme commun de constituer un groupe de travail multipartite, géographiquement diversifié et ouvert à tous les États membres, et de rendre compte du processus au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 46<sup>e</sup> réunion* ».
9. Conformément à cela, le présent document définit les termes de référence pour la constitution d'un tel groupe de travail.

## **II. Composition du groupe de travail**

S'appuyant sur les expériences antérieures du Secrétariat en matière de création de groupes de travail, le groupe devra être paritaire et géographiquement équilibré dans sa répartition, et composé au total d'entre 20 et 24 membres. Il sera ouvert à tous les États membres et aux représentants de la société civile, y compris les représentants des personnes vivant avec le VIH, des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes, des jeunes et des populations clés, ainsi qu'aux partenaires extérieurs.

## **III. Processus d'établissement du groupe de travail**

10. Le Secrétariat facilitera la création du groupe de travail en lançant un appel ouvert à candidatures auprès des différentes circonscriptions et partenaires externes. Les membres du groupe de travail auront de préférence les compétences et l'expérience suivantes :
  - une bonne compréhension du VIH, de la santé et/ou des questions connexes et une bonne connaissance du travail de l'ONUSIDA, au niveau national, régional et/ou mondial ;
  - une expérience de l'élaboration et du suivi d'indicateurs ou de programmes, de la collecte et de l'analyse de données ;
  - des connaissances et/ou une expérience du financement international et/ou national des actions de proximité de lutte contre le VIH ou de santé ;
  - compréhension du principe GIPA et de son application dans la riposte nationale au VIH ;
  - connaissance pratique de l'anglais et/ou du français, les deux langues de travail officielles de l'ONUSIDA. L'interprétation sera assurée.
11. Une fois le groupe de travail créé, le Secrétariat en communiquera les noms des membres à tous les États membres, aux ONG du Conseil, aux coparrainants et aux partenaires extérieurs ;

12. Le groupe de travail élira des coprésidents parmi ses membres et définira les modalités de travail.

#### **IV. Attributions**

13. L'ONUSIDA fournit des orientations techniques pour le suivi des engagements politiques des États membres en matière de lutte contre l'épidémie de sida. Le suivi des progrès nationaux et mondiaux vers la respect de ces engagements de haut niveau en matière de sida se fait par le biais de la surveillance mondiale du sida (GAM).
14. Le Groupe consultatif technique de suivi (GCT) de l'ONUSIDA, un organe d'experts composé d'environ 25 parties prenantes de tous bords, est chargé du suivi de la riposte au sida dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), de la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016 et de la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021. Le GCT apporte orientations et conseils à l'ONUSIDA sur le cadre mondial de suivi du sida et examine les indicateurs du GAM, notamment à la lumière des informations contenues dans les rapports, et ce avant chaque cycle annuel d'établissement de rapports. Le GCT veille à ce que les indicateurs soient fondés sur des données probantes et des connaissances scientifiques.
15. Au fur et à mesure que les données du GAM de 2020 seront disponibles, y compris celles de l'essai de ventilation par prestataire de services de prévention du VIH, il incombera au groupe de travail d'en discuter et de présenter ses vues dans un rapport au GCT. Le retour d'information du groupe de travail sera crucial pour évaluer des performances des indicateurs et recommander des orientations pour l'intégration et l'adoption futures des définitions élaborées dans le cadre de la demande faite par le Conseil au Programme commun de « normaliser l'utilisation des définitions, notamment "ripostes communautaires au sida", ainsi que pour "recommander de bonnes pratiques et des modalités améliorées pour garantir l'accès au financement des organisations communautaires et des réseaux de base".
16. En conséquence, le groupe de travail devra :
  - S'appuyer sur les résultats des consultations d'experts sur la riposte de proximité au sida, en tenant compte des résultats du rapport 2020 sur l'essai pilote des indicateurs de mesurabilité et de faisabilité.
  - Élaborer des recommandations relatives à l'utilisation de la définition de la riposte de proximité au sida, qui seront examinées par le GCT de l'ONUSIDA
  - Étudier la faisabilité et les moyens d'améliorer les rapports sur la riposte de proximité afin d'aider les États membres à respecter leurs engagements tels qu'énoncés dans la Déclaration politique des Nations unies sur le VIH et le sida de 2016

#### **V. Modalités de travail proposées pour le groupe de travail**

- Une ou deux réunions en présentiel en Suisse à Genève (les réunions pourront se tenir virtuellement si les circonstances l'exigent)
- Communication par courrier électronique, vidéoconférence, appels

**VI. Livrables**

- Retour d'information aux experts techniques du GCT sur les indicateurs du GAM d'ici septembre 2020.
- Rapport sur les résultats des travaux du groupe de travail qui sera présenté à la 47<sup>e</sup> session du CCP, du 15 au 17 décembre 2020.

**VII. Proposition de calendrier**

Chronologie	Actions
Mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première réunion du groupe de travail</li> <li>• S'appuyer sur les résultats des consultations d'experts sur la riposte de proximité au sida, en tenant compte des résultats du rapport 2020 sur l'essai pilote des indicateurs de mesurabilité et de faisabilité.</li> <li>• Élaborer des recommandations sur l'utilisation de la définition de la riposte de proximité au sida</li> <li>• Étudier la faisabilité et les moyens d'améliorer l'établissement de rapports sur la prestation de services de proximité</li> </ul>
Juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport au CCP sur l'état d'avancement de la création du groupe de travail</li> </ul>
Juillet 2020 — septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les considérations du groupe de travail sont approuvées et consolidées pour le rapport du GCT</li> </ul>
Octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le GCT se réunit pour examiner le retour d'information sur la mise en œuvre du GAM 2020 afin de renforcer les indicateurs et les orientations du GAM 2021</li> </ul>
Décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du rapport d'avancement des travaux du groupe de travail à la 47<sup>e</sup> session du CCP</li> </ul>

**VIII. Budget prévisionnel**

Postes	Coût estimatif (US\$)
2 réunions en présentiel à Genève	4000
Voyage (12 personnes, 2 réunions, vols à 3000 US\$ par personne)	72 000
Per diem (12 personnes, 2 réunions - total 4 jours à 386 US\$ par jour)	18528
Interprétation en français	10 000
Coûts imprévus	5 000
<b>Total</b>	<b>109 528</b>

